



47995

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
LIMITÉE

ST/ECA/NRD/REMS/20/Rev.I
8 avril 1981

Original : ANGLAIS

Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique

RAPPORT

Conseil Africain de Télédétection
Troisième réunion de la
Conférence des Plénipotentiaires
Bamako, Mali, 3 - 5 mars 1981

INTRODUCTION

1. La troisième réunion de la Conférence des Plénipotentiaires du Conseil Africain de Télédétection s'est tenue à Bamako, République du Mali, du 3 au 5 mars 1981 sous la présidence de S.E. Monsieur Djibril Diallo, Ministre des Transports et des Travaux Publics du Mali.

2. Il s'agissait de la première réunion de la Conférence des Plénipotentiaires du C.A.T à avoir lieu au Siège du Conseil depuis l'inauguration du programme africain de télédétection en 1975.

3. Deux des organes subsidiaires du Conseil ont également tenu des réunions. Le Comité de Gestion Régional du CRTO s'est réuni le 1er mars 1981, et par manque de quorum, le Comité de Gestion Régional du Centre de Nairobi n'a tenu qu'une réunion informelle le 4 mars 1981. Les comptes rendus de ces réunions sont joints en annexes à ce rapport (annexes 1 et 2).

I. Ouverture de la réunion - Point I de l'ordre du jour

4. S.E. le Colonel Youssouf Traore, Secrétaire à l'Information et à la Culture du Bureau Exécutif Central de l'UDPM a, au nom du Chef de l'Etat du Mali, déclaré la réunion ouverte. LL.EE. M. Djibril Diallo, Ministre des Transports et des Travaux Publics du Mali et 1er Vice-Président du Conseil, le Professeur Adebayo Adedeji, Sous-Secrétaire Général des Nations-Unies et Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique et le Capitaine Kani Gaston Gnoumou, Ministre des Travaux Publics, des Transports et de l'Urbanisation de Haute-Volta et Président du Conseil ont également pris la parole.

5. Dans son allocution d'ouverture le Ministre des Transports et des Travaux Publics du Mali, M. Djibril Diallo a souhaité la bienvenue aux délégués, aux représentants des pays donateurs et aux observateurs, au nom du Gouvernement de la République du Mali.

M. Diallo a mis l'accent sur l'importance de la télédétection dans le développement des ressources, a rappelé les implications socio-économiques de la technologie de la télédétection et les effets qu'elle aurait sur les délibérations des Etats-membres du Conseil Africain de Télédétection.

M. Diallo a conclu en exprimant la satisfaction et le plaisir du Gouvernement du Mali de devenir le pays du Siège, heureux d'accueillir cette conférence et d'autres encore du Conseil Africain de Télédétection. Il a réaffirmé aux participants l'intérêt constant du Gouvernement Malien pour les activités de télédétection et a exprimé ses meilleurs vœux pour l'évident succès du programme du Conseil Africain de Télédétection.

6. Le Professeur Adebayo Adedeji a rejoint dans sa déclaration le Ministre malien des Transports et des Travaux Publics pour souhaiter la bienvenue aux participants à la réunion. Il a souligné l'importance de cette Conférence, la première à avoir lieu au Siège du Conseil depuis le début du programme africain de télédétection.

Le Professeur Adedeji a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République du Mali pour leur soutien du programme africain de télédétection et leur active participation aux travaux du Comité de Gestion Régional du Centre de Ouagadougou (CRTO).

Il a remercié le groupe d'experts de ses efforts collectifs pour donner à l'Afrique les meilleurs équipements et instruments pour faire face à ses besoins en télédétection.

Retraçant brièvement l'historique du programme africain de télédétection le Professeur Adedeji a déclaré qu'en dépit de sa lente matérialisation, le rêve des Etats-membres, exprimé dans la résolution 28 (XII) de février 1975 du Conseil des Ministres, était en voie de réalisation en ce qui concernait l'implantation de stations de réception, de centres de traitement et de centres de formation et d'aide aux utilisateurs, faisant ainsi en sorte que tous les avantages de la technologie de la télédétection soient accessibles à l'ensemble des Etats-membres de la CEA. Il a par conséquent appelé tous les Etats-membres à faire preuve concrètement de leur sérieux par un réel soutien matériel, moral, politique et financier du programme.

Concluant sa déclaration, le Professeur Adedeji a informé le Conseil de l'accord de coopération technique récemment passé entre la CEA et le FAO relatif au soutien du Conseil et d'autres activités pertinentes de télédétection en Afrique et a poursuivi en remerciant les pays donateurs et les institutions spécialisées de leur coopération technique avec la CEA et les diverses instances du Conseil pour la mise en oeuvre du programme africain de télédétection.

7. Le Ministre des Travaux Publics, des Transports et de l'Urbanisation de la République de Haute-Volta, S.E. le Capitaine Kani Gaston Gnomou a également prononcé une allocution d'ouverture en sa qualité de Président du Bureau Provisoire du Conseil. Il a exprimé sa satisfaction au Gouvernement et au peuple de la République du Mali et a, comme les deux précédents orateurs, souhaité la bienvenue aux participants. Il a rappelé les précédentes réunions qui ont conduit à la création des centres de télédétection en Afrique et a noté que nonobstant les difficultés inhérentes à la création de tels centres des résultats significatifs avaient été obtenus.

Le Capitaine Gnoumou a fait l'éloge de la CEA pour avoir guidé les progrès constants du programme africain de télédétection et a exprimé sa gratitude aux pays donateurs et appelé à la nécessaire solidarité et coopération entre pays africains participants. Le Capitaine Gnoumou a mis en garde les Etats africains contre l'égoïsme national et a recommandé une solidarité constructive dans la poursuite des objectifs du CAT.

Il a souligné l'importance de la formation dans la réalisation des objectifs du programme. Il a également ajouté que la stratégie de développement adoptée par les Etats africains lors du sommet de Lagos mettait l'accent sur l'importance de la solidarité et de la coopération entre Etats-membres qui devrait servir de base à la coopération technique envisagée dans le cadre du programme africain de télédétection.

Enfin le Capitaine Gnoumou a indiqué l'importance du besoin d'auto-suffisance en réalisant les nobles objectifs du programme africain de télédétection. Les textes complets de ces déclarations figurent en annexes à ce rapport (annexes 3, 4 et 5).

II. Participation

8. Des représentants des Etats-membres suivants ont participé à la réunion :

- Etats-membres du CAT : Benin, République Arabe d'Egypte, Guinée, Haute-Volta, Kenya, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Zaïre.
- Etats participants en qualité d'observateurs : Algérie, Gabon, Lybie, Nigeria, Rwanda.

9. Des représentants des centres de télédétection suivants ont également participé à la réunion : Centre Régional de Télédétection, Ouagadougou - CRTO, Centre Régional de Cartographie et Service Régional de Télédétection - RRSF - Nairobi, - ERTS, Zaïre - Kinshasa et Centre de Télédétection du Caire.

10. Des représentants des pays donateurs, des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales africaines suivants ont participé à la réunion : Canada, France, République Fédérale d'Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Agence Spatiale Européenne, PNUD, UNESCO, OCLALAV (Dakar) Liptako-Gourma et Association Africaine de Cartographie. Une liste des participants est annexée au présent rapport (annexe 6).

III. Election du Bureau de la Conférence - Point 2 de l'ordre du jour.

II. L'Assemblée a élu les pays suivants aux fonctions indiquées ci-dessous pour un mandat de deux ans conformément aux dispositions de l'Article VI/2 de l'Acte Constitutif du Conseil Africain de Télédétection.

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| - Président | : Mali |
| - Premier Vice-Président | : République Arabe d'Egypte |
| - Second Vice-Président | : Niger |
| - Troisième Vice-Président | : Kenya |

I2. Il a été demandé à l'unanimité au Secrétariat de la CEA de continuer à assurer les fonctions de secrétariat du Conseil jusqu'à l'entrée en fonction effective de son Secrétaire Général.

IV. Adoption de l'ordre du jour - Point 3 de l'ordre du jour.

I3. Après discussion de sa version provisoire l'Assemblée a adopté l'ordre du jour suivant :

- I. Ouverture officielle de la réunion
2. Election du Bureau de la Conférence
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport d'activités des Comités de Gestion Régionaux du CAT et des Centres Régionaux depuis la Seconde Conférence
5. Rapport sur l'état du versement des contributions
6. Nomination du Secrétaire Général du Conseil Africain de Télédétection
7. Election du Conseil d'Administration
8. Création du Comité Consultatif Technique
9. Déclarations des pays donateurs, des institutions spécialisées des Nations-Unies et des organisations intergouvernementales africaines.
- IO. Signature de l'Acte Constitutif par les Etats africains n'ayant pas encore accompli cette procédure.
- II. Divers
- I2. Date et lieu de la quatrième réunion de la conférence des Plénipotentiaires.
- I3. Adoption du rapport
- I4. Clôture des travaux de la Conférence.

V. A. Rapport d'activités des comités de gestion régionaux et des centres régionaux depuis la Seconde Conférence - Point 4 de l'ordre du jour.

14. Les Présidents des comités de gestion régionaux des centres de télédétection de Ouagadougou et de Nairobi ont rendu compte de leurs activités depuis la seconde réunion du Conseil tenue à Addis Abéba, Ethiopie en août 1980. Le rapport de ces deux comités de gestion régionaux sont annexés à ce rapport (annexes 7 et 8).

15. Parmi les activités dont ils ont rendu compte figuraient leurs efforts dans le domaine de la formation et l'organisation de courtes sessions d'enseignement dans quelques unes des applications des techniques de télédétection à l'inventaire des ressources naturelles, à l'exploration et au contrôle de l'environnement.

16. Afin d'assurer que le meilleur type de formation soit dispensé aux stagiaires, de garantir la qualité de ces formations et éviter les double-emplois, la Conférence a créé un Comité d'Experts chargé de veiller à l'harmonisation de ces activités. La composition de ce Comité est la suivante :

- Les Directeurs /Directeurs Généraux des Centres de télédétection et les experts techniques de la CEA.

17. Le rapport de ce comité sera soumis au Comité Consultatif Technique pour examen et les recommandations qu'il formulera seront présentées au Conseil lors de sa prochaine réunion.

18. La Conférence a noté que les centres de Kinshasa, ERTS-Zaire et du Caire devraient être régionalisés et a en conséquence demandé à ce que le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte et la Commission Economique pour l'Afrique élaborent des programmes visant à la régionalisation du Centre du Caire.

19. Il a été, à nouveau, demandé à la Commission Economique pour l'Afrique de poursuivre ses efforts en organisant des missions de sensibilisation vers les Etats-membres devant encore adhérer à l'Acte Constitutif du CAT afin qu'ils deviennent membres du Conseil à une date rapprochée.

B. Rapport sur l'état du versement des contributions
Point 5 de l'ordre du jour.

20. La Conférence a pris note de ce que la République du Kenya a versé à la CEA, sa contribution pour l'année fiscale 1981 s'élevant à U.S \$ 28.060 et de ce que la République de Haute-Volta transféré, par l'intermédiaire du bureau du PNUD à Ouagadougou, sa contribution s'élevant à U.S \$ 4067, au profit du compte ouvert par la CEA à Addis Abéba. Un appel a été lancé à l'intention des autres Etats-membres pour qu'ils effectuent le paiement de leur contribution dans les trois mois suivants cette présente réunion.

C. Nomination du Secrétaire Général du Conseil - Point 6 de l'ordre du jour

21. La Conférence des Plénipotentiaires a reçu le rapport du Sous-Comité Technique chargé d'effectuer une sélection et d'interviewer les candidats au poste de secrétaire général du Conseil. Le rapport du Sous-Comité technique est annexé au présent rapport (annexe 9).

22. La Conférence a examiné le rapport et les recommandations du sous-comité technique et a ensuite approuvé la recommandation proposant que le poste de Secrétaire Général soit offert au candidat du Zaïre sur les bases suivantes : le poste comportera une rémunération au niveau P 5, du barème de l'OUA et la nomination sera pour une durée de trois ans en premier lieu. Le Sous-Comité a recommandé que le mandat du Secrétaire Général soit réduit à deux ans ; cette proposition a été acceptée mais devra faire l'objet des amendements nécessaires de l'Acte Constitutif qui seront soumis au Conseil lors de sa prochaine réunion.

23. Le Secrétaire Exécutif de la CEA s'est vu confié la responsabilité d'offrir un contrat ferme au Secrétaire Général nommé dès que le Conseil disposera des fonds suffisants dans sa trésorerie pour payer les salaires du personnel et autres frais administratifs pendant une durée d'un an. Afin de pouvoir continuer les tâches du Conseil, il a été convenu que le Secrétaire Général nommé, bénéficierait d'un contrat de consultant au cours duquel il aura pour mission de visiter les Etats-membres à la fois dans un but de sensibilisation et de recouvrement des contributions.

24. On espère qu'il pourra assurer ses fonctions sur une base permanente aux environs du 1er juillet 1981.

D. Election du Conseil d'Administration - Point 7 de l'ordre du jour.

Création du Comité Consultatif technique - Point 8 de l'ordre du jour.

25. Le Conseil a discuté simultanément de ces deux points de l'ordre du jour. Il a été convenu que l'élection du Conseil d'Administration devrait être reportée à une date où les membres du Conseil seraient plus nombreux. Cependant il a créé un Comité Consultatif technique conformément aux dispositions de l'Article X de l'Acte Constitutif.

26. Il a été demandé aux Etats-membres de communiquer rapidement les noms de leurs experts au Comité Consultatif technique à la fois au Président du Conseil et au Secrétaire Exécutif de la CEA.

27. Le Comité Consultatif Technique devrait fonctionner en tant que Comité Préparatoire aux réunions de la Conférence des Plénipotentiaires et se réunir au moins la semaine précédent les réunions du Conseil. Les membres du Comité Consultatif Technique pourraient ensuite participer aux réunions des Plénipotentiaires.

28. L'UNESCO a accepté l'invitation à participer aux travaux du Comité Consultatif technique et sa candidature a été ensuite approuvée.

VI. Déclarations des pays donateurs, des institutions spécialisées des Nations-Unies et des organisations intergouvernementales africaines
- Point 9 de l'ordre du jour.

CANADA

30. Le représentant du Canada a remercié le Bureau de la Conférence, le Gouvernement de la République du Mali et la CEA pour avoir invité son Gouvernement à participer à cette troisième réunion.

31. Il a brièvement souligné les activités de son Gouvernement dans le cadre du CRTO et sa volonté de participer activement à la phase II du programme du CRTO.

32. Il a assuré le Conseil, au nom de son Gouvernement, que la coopération canadienne sera poursuivie pour le développement du Programme Africain de Télédétection.

UNESCO

33. Le représentant de l'UNESCO, au nom du Directeur Général a exprimé ses remerciements pour l'invitation adressée à son Organisation par le Gouvernement du Mali et la CEA à participer à la troisième réunion du Conseil.

34. Il a félicité la CEA pour ses efforts en favorisant la prise de conscience parmi les Etats-membres de l'utilité de la technologie de la télédétection pour l'exploration des ressources naturelles et le contrôle de l'environnement. Il a déclaré que l'UNESCO était désireuse de coopérer avec le CAT et de fournir des services techniques au Comité Consultatif technique du Conseil.

FRANCE

35. Le représentant de la France a noté avec satisfaction les réalisations du Conseil Africain de Télédétection qui s'est maintenant doté de la structure administrative qui favorisera le développement du Programme Africain de Télédétection. Il a souligné les efforts de son Gouvernement dans l'ensemble des activités de télédétection entreprises par le Conseil, en particulier sa participation active aux phases I et II du programme du CRTO.

36. Compte tenu de la volonté manifestée par les Etats-membres d'aller de l'avant dans la réalisation du programme, il a poursuivi en déclarant que le Gouvernement français fournit les services d'un expert en télédétection pour assister la Commission Economique pour l'Afrique dans sa tâche de mise en oeuvre du programme africain de télédétection. En outre son Gouvernement et le Gouvernement du Canada organisaient un séminaire sur les applications de la télédétection dans le cadre des travaux de cette réunion du Conseil.

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

37. Le représentant de la République Fédérale d'Allemagne a exprimé la satisfaction de son Gouvernement pour l'invitation qui lui a été adressée à participer à la troisième réunion et a noté les progrès réalisés dans la phase II du programme du CRTO.

38. Il a confirmé la volonté de son Gouvernement de coopérer techniquement à l'exécution de la phase II du programme qui entrainera la fourniture par son Gouvernement de l'antenne de la station de réception de Ouagadougou.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

39. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a brièvement souligné les activités de son Gouvernement qui a apporté son assistance technique sur une base bilatérale aux Etats-membres et les bénéfices que l'Afrique pourrait retirer du lancement du satellite Landsat D qui sera reçu par les stations de réception et de traitement en voie de création. Il a assuré le Conseil de la continuité de la coopération et de la collaboration de son Gouvernement avec le louable programme africain de télédétection.

AGENCE SPATIALE EUROPEENNE

40. Le représentant de l'Agence Spatiale Européenne a brièvement décrit les activités de l'organisation dans le domaine de la télédétection et a déclaré que l'ASE développait un programme européen de télédétection -ERS I- qui intéresserait les pays africains.

41. Elle a assuré le Conseil de la continuité de la coopération technique de l'ASE.

LIPTAKO-GOURMA

42. Le représentant du Liptako-Gourma a souligné le rôle de son organisation et a exprimé le soutien qu'elle apporte aux activités de télédétection du Conseil.

OCLALAV

43. Le représentant de l'OCLALAV a exprimé les remerciements de son organisation pour l'invitation à participer à la réunion et a sollicité la coopération du Conseil et de ses organes subsidiaires pour fournir des données de télédétection pour l'aider dans sa tâche de contrôle des pesticides.

ASSOCIATION AFRICAINE DE CARTOGRAPHIE

44. Le Secrétaire Général de l'Association Africaine de Cartographie a exprimé la volonté de son organisation de devenir membre associé du Conseil. Il a également rappelé que conformément à une recommandation adoptée lors de la réunion des Chefs de Secrétariat des institutions créées sous les auspices de la CEA -Addis Abéba, décembre 1980- le Conseil Africain de Télédétection devait aussi étroitement coopérer avec l'AAC.

VII. Signature de l'Acte Constitutif par les nouveaux membres

- Point 10 de l'ordre du jour

Déclarations des Etats-membres de la CEA participant en qualité d'observateurs.

45. Le représentant de la Mauritanie a remis l'acte d'adhésion de son Gouvernement devenant ainsi le 19^e Etat-membre du Conseil.

46. Les représentants des Etats-membres de la CEA participant en qualité d'observateurs ont fait les déclarations résumées ci-après :

ALGERIE

47. Le représentant de l'Algérie a indiqué qu'il n'était pas mandaté pour signer l'Acte Constitutif du CAT au nom de son Gouvernement. Il a informé le Conseil de la création dans son pays d'un conseil national pour la télédétection dont la première décision a été d'envoyer une délégation assister à la troisième session de la Conférence. Le rapport que cette délégation présentera à son retour permettra au Conseil national de soumettre les recommandations appropriées au Gouvernement de la République Algérienne Démocratique Populaire. Les délégués algériens ont fait part de leur souhait personnel de voir leur pays adhérer au Conseil Africain de Télédétection.

NIGERIA

48. Le représentant de la République Fédérale du Nigéria a réaffirmé les intentions de son Gouvernement de participer au programme africain de télédétection et que l'action gouvernementale nécessaire est en cours pour officialiser la participation de son pays. L'instrument d'adhésion sera remis à la CEA dès qu'il en aura reçu mandat.

RWANDA

49. Le représentant du Rwanda a déclaré que son Gouvernement avait toujours été intéressé par le programme africain de télédétection et que sa présence accélérerait la décision de son Gouvernement de devenir membre actif du Conseil.

GABON

50. Le représentant du Gabon a déclaré l'intérêt de son Gouvernement pour le programme africain de télédétection et a aussi déclaré que, dès que le mandat serait donné de signer l'Acte Constitutif, le Gouvernement prendrait les dispositions nécessaires pour déposer l'instrument d'adhésion auprès de la CEA.

VIII. Divers - Point II de l'ordre du jour.

51. Sous ce point le Secrétaire Exécutif de la CEA a appelé le Bureau à élaborer un modus operandi pour la sensibilisation des Etats-membres en vue d'accroître le nombre d'Etats-membres. La Conférence a adopté cette suggestion et a demandé au Bureau, sous l'autorité du Président de mener de telles missions de sensibilisation au niveau diplomatique en vue d'une meilleure efficacité. Il a assuré le Conseil de la continuité de la coopération de la Commission Economique pour l'Afrique à cet égard.

52. Le représentant de l'Algérie a formulé une suggestion, qui a été par la suite adoptée, tendant à inclure dans le rapport de la Conférence un résumé des recommandations et décisions qui en permette une lecture plus aisée. Il a également suggéré, et cela a été retenu, que les rapports futurs des Directeurs/Directeurs Généraux des Centres Régionaux de Télédétection et des Comités de Gestion Régionaux devraient faire partie des documents des futures réunions du Conseil et qu'ils devraient être envoyés aux participants à l'avance.

IX. Date et lieu de la réunion de la Conférence des Plénipotentiaires
- Point I2 de l'ordre du jour.

53. Le représentant de la République du Zaïre, au nom de son Gouvernement, a offert d'abriter la quatrième réunion de la Conférence des Plénipotentiaires à Kinshasa durant le mois de février 1982.

54. Les dates seront arrêtées en consultation avec le Secrétariat de la Commission Economique pour l'Afrique et seront ultérieurement communiquées aux Etats-membres.

55. La Conférence a enregistré avec satisfaction l'offre généreuse faite par le représentant du Gouvernement de la République du Niger d'abriter cette quatrième réunion si le Zaïre éprouvait des difficultés à le faire.

X. Adoption du rapport - Point I3 de l'ordre du jour.

56. Le projet de rapport a été approuvé après les amendements nécessaires.

XI. Clôture des travaux de la Conférence - Point I4 de l'ordre du jour.

57. Les travaux de la troisième réunion de la Conférence des Plénipotentiaires du Conseil Africain de Télédétection ont été clos le 5 mars 1981 par S.E. Monsieur Djibril Diallo, Ministre des Transports et des Travaux Publics de la République du Mali et Président du Conseil.

58. Un communiqué dont le texte est annexé au présent rapport, a été publié (annexe IO).

RECOMMANDATIONS ET DECISIONS

La troisième réunion de la Conférence des Plénipotentiaires du Conseil Africain de Télédétection, tenu à Bamako, République du Mali, du 3 au 5 mars 1981 a pris les décisions et a adopté les recommandations suivantes :

- 1) Au niveau national tous les Etats-membres devraient créer un comité national qui coordonnera et développera les activités de télédétection.
- 2) Le Secrétariat de la Commission Economique pour l'Afrique en collaboration avec le Bureau et le Secrétariat du Conseil devra entreprendre des missions de sensibilisation vers les Etats-membres en vue d'accroître le nombre des membres du Conseil et ainsi assurer le soutien moral, politique et matériel du programme africain de télédétection.
- 3) Le Comité d'Experts, comprenant les Directeurs/Directeurs Généraux des Centres Régionaux et les experts de la CEA, devra examiner les programmes de formation des Centres. Le groupe d'experts agira conformément aux termes de référence annexés à ce rapport (annexe II).
- 4) Les documents présentant les rapports des Centres Régionaux et des Comités de Gestion devront être adressés à l'ensemble des Etats-membres avant les réunions de la Conférence et leur discussion, faire l'objet d'un point de l'ordre du jour des futures réunions du Conseil.
- 5) Le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte et le Secrétariat de la Commission Economique pour l'Afrique devront poursuivre avec énergie la régionalisation rapide du Centre de Télédétection du Caire.
- 6) Le Centre de Télédétection -ERTS Zaire- de Kinshasa devra organiser des cours et actions permanentes de formation pour les Etats-membres qui en relèvent. La Conférence a également recommandé au Secrétariat de la CEA en collaboration avec le Centre de Kinshasa d'entreprendre des missions de sensibilisation vers les Etats-membres de la sous-région d'Afrique Centrale.
- 7) Considérant le nombre actuel des membres qui n'est que de dix-neuf (19), la création du Conseil d'Administration devrait être différée. La Conférence des Plénipotentiaires devra par conséquent se réunir tous les ans jusqu'à ce que le nombre des membres atteigne au moins trente signataires, période à laquelle il sera judicieux de procéder à l'élection du Conseil d'Administration.
- 8) Le Comité Consultatif technique devra se réunir une semaine avant la session de la Conférence des Plénipotentiaires et soumettre un rapport au Conseil.

- 9) Le Secrétariat de la Commission Economique pour l'Afrique devra préparer un rapport sur les propositions d'amendements à l'Acte Constitutif du Conseil Africain de Télédétection afin de lever les ambiguïtés contenues dans certaines de ses clauses.
- 10) Le Secrétaire Général sera officiellement en fonction quand il y aura suffisamment de fonds provenant des contributions des Etats-membres pour permettre au Secrétariat de remplir ses obligations.
- 11) Le Secrétariat de la CEA offrira un contrat de consultant au Secrétaire Général désigné du CAT. Il devrait être possible de lui proposer un contrat définitif aux environs du 1er juillet 1981.
- 12) Tous les Etats-membres signataires devront payer leur contribution au budget du Conseil et de leur comité de gestion régional respectif. Les contributions sont à verser au crédit du compte 015-001-601 à la Chemical Bank, United Nations Branch, New-York. *
- 13) En attendant que le Centre Régional de Télédétection de Nairobi soit à même d'offrir des formations en anglais et en français, les candidats à ces formations ressortissants des Etats francophones de l'Afrique de l'Est pourront être acceptés dans les cours correspondants organisés par le Centre Régional de Télédétection de Ouagadougou.

** Les bureaux du PNUD dans les Etats-membres prêteront assistance dans le transfert de ces sommes à la CEA.

ANNEXES

- Annexe I. Rapport de la troisième réunion du Comité de Gestion Régional du CRTO
- " 2. Rapport de la réunion informelle du Comité de Gestion Régional du CRTN (Anglais)
- " 3. Discours inaugural prononcé par S.E. Monsieur Djibril Diallo, Ministre des Transports et des Travaux Publics de la République du Mali
- " 4. Déclaration du Professeur Adebayo Adedeji, Sous-Secrétaire Général des Nations-Unies et Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique
- " 5. Déclaration de S.E. le Capitaine Kani Gaston Gnomou, Ministre des Travaux Publics, des Transports et de l'Urbanisme de la République de Haute-Volta
- " 6. Liste des Participants
- " 7. Rapport d'activités de la phase I 1977 - 1980 du CRTO
- " 8. Rapport d'activités du Service Régional de Télédétection pour l'Afrique de l'Est (RRSF) (Suite)
- " 9. Rapport du sous-comité technique sur l'examen des curriculum-vitae des candidats au poste de Secrétaire Général du Conseil Africain de Télédétection
- " 10. Termes de référence relatifs à la désignation d'un comité d'experts
- " II. Communiqué

ANNEXES

Annexe I.	Rapport de la troisième réunion du Comité de Gestion Régional du G.M.C.
"	Rapport de la réunion informelle du Comité de Gestion Régional du G.M.C. (Annexes)
"	Discours inaugurals prononcés par S.E. Mwanishi D. Kabili, Ministre des Travaux et des Travaux publics de la République du Mali
"	Déclaration du Professeur Abdou A. Diallo, Secrétaire Général des Nations Unies et Secrétaire Général de la Commission Economique pour l'Afrique
"	Déclaration de S.E. le Gouverneur Kadi Ganta Goumou, Ministre des Travaux Publics, des Travaux et de l'Urbanisme de la République de Haute-Volta
"	Liste des participants
"	Rapport d'activités de la phase I 1977 - 1980 du G.M.C.
"	Rapport d'activités de la phase II de l'Association pour l'Afrique de l'Est (A.A.E.)
"	Rapport de sous-comité technique sur l'examen des qualifications des candidats au poste de Secrétaire Général du Conseil Africain de Télécommunication
"	Termes de référence relative à la désignation d'un comité d'experts
"	Commissaire